

Règlement des examens DELF, DALF et TCF

1) Conditions d'inscription

a. Inscriptions

Toute inscription à un examen doit être effectuée **avant la date limite d'inscription (voir calendrier pour connaître les dates)**.

Une inscription est confirmée quand le CUEF dispose avant la date limite d'inscription de :

- ✓ bulletin d'inscription dûment complété
- ✓ paiement effectué
- ✓ photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité (photo et signature obligatoirement sur le document)
- ✓ certificat médical (en cas d'une demande d'aménagement)

Les candidats aux examens DELF/DALF ne peuvent pas s'inscrire à l'examen sans avoir obtenu les résultats de la session précédente. Pour les candidats aux examens TCF le délai de 30 jours entre deux passations doit être respecté.

Toute inscription incomplète sera refusée.

b. Inscription des candidats en situation de handicap

Les candidats en situation de handicap peuvent bénéficier des aménagements spécifiques sous réserve de présentation d'un certificat médical précisant les aménagements préconisés pour un examen de langue étrangère. **Ce certificat médical doit obligatoirement être présenté au moment de l'inscription.**

2) Conditions d'annulation et de remboursement

a. Annulation d'inscription

Les candidats ne peuvent demander l'annulation de leur inscription que pour des raisons médicales. Les justificatifs doivent être envoyés à cuef-scolarite@univ-grenoble-alpes.fr au moins 48 heures **avant** la date de l'examen.

b. Absence et retards

Les retards ne sont pas tolérés. Le candidat retardataire perd ses frais d'inscription.

En cas d'absence aux examens, aucun remboursement ne sera possible.

3) Passation des examens

a. Horaires des examens

Une convocation avec les dates, horaires et salles d'examens est envoyée par courrier dix jours, **au plus tard, avant le début des épreuves**, ou remise dans la classe pour les étudiants du CUEF. Il revient au candidat de signaler auprès du service scolarité cuef-scolarité@univ-grenoble-alpes.fr tout retard ou non réception de sa convocation aux examens au moins une semaine avant la date de début de la session.

Le TCF, le DELF et le DALF sont des certifications officielles et le candidat ne peut pas choisir les dates de ses examens.

b. Documents à présenter le jour de l'examen

Chaque candidat doit se présenter au centre d'examens au plus tard trente minutes avant le début des épreuves collectives et dix minutes avant la préparation de l'examen oral (DELF/DALF).

Chaque candidat doit être muni d'une pièce d'identité en cours de validité (**avec photo et signature**), de sa convocation et de son attestation d'inscription (DELF-DALF). Si le candidat n'est pas en mesure de présenter une pièce d'identité officielle, il ne sera en AUCUN CAS admis dans la salle d'examen et perdra ses frais d'inscription.

c. Epreuves collectives

Le jour de l'épreuve, les candidats ne sont autorisés à avoir avec eux, sur leur bureau, que les objets suivants :

- Convocation à l'examen
- Pièce d'identité (carte d'identité, titre de séjour ou passeport)
- Attestation d'inscription à l'examen (DELF-DALF)
- Stylos bleus ou noirs
- Effaceur/blanc correcteur
- Bouteille d'eau
- Crayon à papier (pour écrire sur les brouillons)
- Une pochette de mouchoirs

Tout autre objet doit être rangé et posé à l'endroit indiqué par le surveillant. Les copies rédigées au crayon à papier seront ramassées, mais ne seront pas corrigées et donc non notées. L'usage du dictionnaire monolingue est réservé :

- Aux candidats du DALF C1 lors de leur épreuve individuelle.
- Aux candidats du DALF C2 pour l'ensemble des épreuves.

Le prêt de matériel pendant l'examen est INTERDIT.

En cas de triche ou fraude, un procès-verbal sera rédigé et transmis à FEI / Ministère de l'Education Nationale et au Rectorat. Les candidats concernés encourent des sanctions telles que l'annulation des résultats ou l'interdiction à passer des examens en France pour une durée de 5 ans.

4) Résultats, attestations et diplômes

a. Délivrance des résultats

Les résultats seront disponibles environ 15 jours après les épreuves soit directement auprès du service scolarité du CUEF sur présentation d'une pièce d'identité, soit en ligne <https://cuef.univ-grenoble-alpes.fr/resultats>. Afin de consulter son résultat, le candidat doit avoir son numéro candidat affiché sur l'attestation d'inscription.

b. Consultation des copies

La demande de consultation de copie doit être formulée par écrit, en français, par le candidat qui dispose d'un délai d'un an. Toute demande se déroulant après ce délai sera refusée.

La copie peut être uniquement consultée sur place, dans le centre d'examen. Les copies ne peuvent être consultées que par les candidats eux-mêmes munis d'une pièce d'identité en cours de validité.

La consultation des copies d'examen ne peut entraîner ni une nouvelle correction, ni une remise en cause du résultat final : les jury sont souverains et leur décisions sont définitives. Pour plus d'information vous pouvez consulter les liens suivants :

- <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33169>

c. Réception des attestations et des diplômes

Les candidats reçoivent un mail leur indiquant la mise à disposition de leur attestation et diplôme. Ce dernier n'est disponible qu'à partir de quatre mois après la diffusion des résultats (DELF-DALF).

LES RESULTATS NE PEUVENT PAS ETRE DIVULGUES PAR TÉLÉPHONE.

5) Protection des données personnelles

Traitement des données

Les informations personnelles recueillies lors de l'inscription font l'objet d'un traitement informatique destiné à faciliter la gestion des examens par le centre d'examen. **Les candidats disposent d'un droit d'accès et de rectification de ces informations**, conformément à la loi « informatique et libertés » 78-17 du 6 janvier 1978. Ils peuvent exercer ce droit en contactant le service scolarité cuef-scolarite@univ-grenoble-alpes.fr